

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération

N° 25.114.4

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE ACTION
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
(CIA) - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024**

Date de la convocation : 24/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 30 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) à Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Thierry DAURAT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Christian SEGUY).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 septembre 2025

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) – Présentation du rapport annuel 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° 20.093.1 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 décidant la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) et fixant sa composition ;

Vu l'arrêté du président de La Domitienne n° 2023.VA.02 du 20 mars 2023 portant nomination des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité ;

Vu le rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité 2024 ci-annexé ;

Considérant que la Commission intercommunale pour l'accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics ;

Considérant que le rapport 2024 souligne plusieurs avancées, notamment l'instruction de 11 dossiers d'adaptation par le service Habitat (installation de monte-escaliers, transformation de baignoires en douches) et le dépôt de 26 dossiers auprès de la Commission d'arrondissement d'accessibilité aux personnes handicapées de Béziers, dont 5 portant sur des établissements publics ;

Considérant que le rapport montre que le GIHP, spécialisé dans l'aide et l'accompagnement des personnes handicapées, a une activité stable avec 39 inscrits, soit + 14,70 % par rapport à 2023, 1756 missions réalisées et 37 619 km parcourus ;

Considérant que le rapport met en lumière la marque « Destination Pour Tous » et son renouvellement avec les actions engagées et les projets, telles que l'évaluation de 7 établissements touristiques en vue de l'obtention du label « Tourisme & Handicap », la prévision de réalisation d'un audit d'accessibilité numérique conforme au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), prévu à l'automne pour une accessibilité numérique du Réseau des médiathèques, ainsi que l'extension du périmètre de « Destination pour Tous » incluant la commune de Nissan-Lez-Ensérune ;

Considérant que le rapport met également d'autres événements en exergue : la participation de La Domitienne à la Marche pour la vue organisée par l'association Information Recherche Rétinite Pigmentaire (IRRP) le 8 novembre 2025 à Colombiers et au Salon des Aidants organisé par l'EHPAD Résidence Louis Fonoll - Croix Rouge française le 28 novembre 2025 à Nissan-Lez-Ensérune ;

Considérant que le rapport relatif à l'année 2024 a été adopté à l'unanimité par la Commission intercommunale pour l'accessibilité lors de sa séance plénière du 3 juillet 2025 ;

Considérant que ce rapport précité doit faire l'objet d'une présentation au Conseil communautaire ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. PREND ACTE du rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité pour la période 2024 ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP 

Délibération transmise au représentant de l'État le

07 OCT. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

07 OCT. 2025

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250930-DELIB_25_11